

## **Plans d'Action**

Les pays africains ont adopté, au fur et à mesure des Conférences sur les Femmes, des plans qui permettent d'appliquer les recommandations des Conférences sur les Femmes.

Malgré l'existence de dispositifs légaux et l'approbation des Plans Nationaux d'Action, l'égalité des sexes effective n'est pas encore une réalité. En effet, le quotidien des femmes africaines continue d'être marqué par la tradition qui s'oppose souvent à la législation du pays, la Constitution et les accords internationaux et régionaux que les états se sont engagés à respecter.

### **4.6 Organismes pour l'égalité**

Conscientes de la nécessité de promouvoir l'égalité et l'équité de genre à laquelle ils se sont engagés au moyen de différents dispositifs légaux internationaux et régionaux, les Etats Africains ont créé, dans les structures gouvernementales, des Ministères qui ont pour responsabilité l'application de politiques qui concrétisent les dits accords.

Le résumé des Dispositions Nationales sur l'application de la Plateforme de Dakar et du Programme d'Action de Pékin (2) indique l'existence de responsabilités pour l'égalité de genre dans différents ministères et coordinateurs de districts en Ethiopie, au Lesotho, au Cameroun, en Afrique du Sur, en Zambie et au Zimbabwe.

La société civil participe aussi à la création de conditions pour une vie digne pour les femmes au moyen d'actions de formation et de sensibilisation des femmes dans le domaine de la citoyenneté, elle offre une formation professionnelle et concède des microcrédits pour la promotion d'activités génératrices de rendement, parmi d'autres actions.

L'intervention des Organismes d'Egalité, des Ministères et Instituts a permis de réduire les disparités entre hommes et femmes dans certaines situations, mais les inégalités persistent, reconnues par les Institutions Régionales et Internationales qui accompagnent l'application des politiques de genre.

Des attitudes plus efficaces de la part des pouvoirs publics, la participation des partis politiques et des organisations de la société civile s'imposent pour que l'égalité entre femmes et hommes soit effective en Afrique.

### **2. note-Bibliographie**

Les organismes pour l'égalité jouent un rôle de coordination de politiques et d'impulsion des actions de promotion de l'égalité de genre. Les responsables de l'égalité de genre dans d'autres ministères jouent les intermédiaires avec le Ministère responsable des questions de genre.

Le succès des Organismes de genre dépend de l'accès aux ressources nécessaires pour l'application des programmes, de la formation du personnel et de la participation des pouvoirs publics et de la société civile. L'égalité de genre ne s'obtient pas sans la participation directe des hommes et des femmes.

Les Parlements sont attirés par la promotion de l'égalité de genre.

Le Réseau des Femmes Africaines Ministres et Parlementaires, créé en juillet 1995, promeut la participation des femmes dans les organismes de décision à travers les réseaux nationaux de femmes ministres et parlementaires. Le réseau surveille l'application de politiques et de programmes qui concernent la population et au développement.

Dans les Parlements Nationaux, des Commissions spécialisées en questions de genre se sont constitués, comme au Mozambique avec la Commission Spécialisée en Affaires Sociales, Environnement et Genre. Ces Commissions ont pour objectif la promotion de l'égalité et de l'équité de genre, dans le cadre de son domaine d'activité et travaillent en coordination avec les organismes d'égalité de genre créés par le Gouvernement ou avec des organisations de la société civile.

Le Cap Vert a opté pour la création du Réseau de Femmes Parlementaires qui ont pour objectif de "garantir la défense des intérêts et l'égalité en droits des hommes comme des femmes dans la perspective de genre" et appuyer l'application de la politique nationale de genre et des Conventions et Recommandations Internationales et Régionales en matières de femmes, enfance et famille.